SENATE SÉNAT

CANADA

RAPPORT SUR LE
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2022–2023

Comité sénatorial permanent des finances nationales

CINQUIÈME RAPPORT

L'honorable Percy Mockler, président
L'honorable Éric Forest, vice-président
L'honorable Clément Gignac
L'honorable David Richards

Juin 2022

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU COMITÉ 3

ORDRE DE RENVOI 4

SOMMAIRE 5

OBSERVATIONS 6

TÉMOINS 13

MEMBRES DU COMITÉ

L'honorable Percy Mockler, président
L'honorable Éric Forest, vice-président
L'honorable Clément Gignac
L'honorable David Richards
L'honorable Peter M. Boehm
L'honorable Jean-Guy Dagenais
L'honorable Pat Duncan
L'honorable Rosa Galvez
L'honorable Amina Gerba
L'honorable Tony Loffreda
L'honorable Elizabeth Marshall
L'honorable Kim Pate

MEMBRES D'OFFICE DU COMITÉ

L'honorable Marc Gold, c.p. (ou Raymonde Gagné)
L'honorable Donald Neil Plett (ou Yonah Martin)

AUTRES SÉNATEURS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉTUDE

L'honorable sénatrice Lucie Moncion

SERVICES D'INFORMATION, D'ÉDUCATION ET DE RECHERCHE PARLEMENTAIRES, BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Shaowei Pu, analyste
Michaël Lambert-Racine, analyste

DIRECTION DES COMITÉS

Mireille K. Aubé, greffière du comité
Annie Trudel, assistante administrative du comité

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 1er juin 2022 :

L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;

Que, aux fins de cette étude, le comité soit autorisé à se réunir même si le Sénat siège à ce moment-là ou est ajourné, l'application des articles 12-18(1) et 12-18(2) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer son rapport auprès du greffier du Sénat, si le Sénat ne siège pas à ce moment-là, et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gérald Lafrenière

SOMMAIRE

Dans le cadre de son rôle de surveillance, le Comité sénatorial permanent des finances nationales s'est penché sur le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2022-2023*, qui a été déposé au Sénat le 31 mai 2022 et renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales le 1er juin 2022.

Au total, 128 organisations sont représentées dans le *Budget des dépenses 2022-2023*. De ces organisations, 26 sont incluses dans le présent budget supplémentaire des dépenses. Le budget supplémentaire des dépenses fait état de 8,8 milliards de dollars demandés au titre des crédits budgétaires votés, et prévoit une augmentation de 860 millions de dollars au titre des dépenses législatives. Il s'agit à ce jour d'une augmentation de 4,6 % des autorisations budgétaires votées.

Afin d'étudier le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2022-2023*, le comité s'est réuni à deux reprises et a examiné les budgets de six organismes ou ministères qui demandent des crédits votés totalisant environ 5,35 milliards de dollars, ce qui représente 61 % de l'ensemble des crédits votés demandés. Le comité a également entendu le directeur parlementaire du budget, Yves Giroux.

Vu le peu de temps accordé, le comité a reçu des réponses incomplètes à certaines questions durant son étude. Les ministères ont convenu de lui fournir des réponses complémentaires par écrit d'ici le 13 juin 2022. Au moment de la rédaction, le comité n'a toujours pas reçu celles des ministères suivants :

- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (réponse partielle)
- Ministère de la Défense nationale
- Agence de la santé publique du Canada (réponse partielle)

Le comité tient à souligner que des ministères ont fait des progrès en répondant par écrit à nos questions en temps utile. Cependant, nous croyons qu'il y a encore place à l'amélioration, comme en témoignent les ministères nommés ci-dessus, qui n'ont pas répondu à nos questions ou à toutes nos questions.

OBSERVATIONS

1. Le **Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT)** appuie le Conseil du Trésor dans son rôle de conseil de gestion du gouvernement, à savoir superviser les opérations de l'administration fédérale dans son ensemble, superviser la gestion financière des ministères et organismes et agir à titre d'employeur de la fonction publique centrale. Le SCT lui-même ne demande aucuns fonds dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2022-2023*.

Les représentants du SCT ont fourni des explications au sujet des méthodes comptables du Secrétariat concernant les Comptes publics. Plus précisément, ils ont indiqué – à propos des pertes nettes enregistrées totalisant 19 milliards de dollars à l'égard des achats d'obligations du gouvernement du Canada par la Banque du Canada – que les investissements dans la Banque du Canada, qui est une société d'État, sont comptabilisés dans les Comptes publics en utilisant la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, selon laquelle le coût de l'investissement du gouvernement est réduit des dividendes et rajusté pour tenir compte des pertes et profits annuels des sociétés. Par conséquent, en réponse à l'assouplissement quantitatif, il a été nécessaire de procéder à un ajustement pour comptabiliser la passation en charges initiale des primes payées par la Banque pour l'achat sur le marché secondaire d'obligations du gouvernement du Canada. Dans sa réponse écrite, le SCT a ajouté que, du point de vue de la comptabilité, le gouvernement achète essentiellement ses propres obligations, ce qui fait disparaître tout gain ou toute perte enregistré à la suite des transactions sur le marché. Il y a eu par conséquent un important rajustement de la valeur de consolidation, qui a entraîné une baisse de la valeur de son investissement.

Pour ce qui est de l'examen des dépenses annoncé dans le budget de 2022, les représentants du SCT nous ont dit qu'ils en sont encore à l'étape de l'analyse du plan d'action et qu'il y aura une mise à jour dans le budget de 2023. Ils ont déclaré que l'exercice inclurait un examen stratégique des biens ainsi que de nouvelles orientations et du financement pour les ministères qui connaissent actuellement des retards de service. Bien que le comité reconnaisse la nécessité d'examiner les dépenses, il estime que cet exercice ne doit pas entraîner de compressions dans les services publics essentiels. De plus, le directeur parlementaire du budget (DPB) a parlé de cette question lors de son témoignage devant le comité. Il a indiqué que, pour réaliser les économies de 9 milliards de dollars prévues dans le budget, le gouvernement devrait limiter l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement et d'immobilisation à 0,3 % par année entre 2024 et 2027. Selon le DPB, il y a longtemps qu'une croissance de cet ordre a été enregistrée; en fait, la restriction des dépenses exigée pour parvenir à ce taux de croissance serait plus sévère que celle imposée au début des années 2000 et 2010.

Les représentants du SCT ont également évoqué la pénurie de main-d'œuvre au Canada, et déclaré qu'ils sont en train d'élaborer une approche globale en ce qui concerne l'avenir du marché du travail. Cela comprendra une nouvelle stratégie en matière de compétences, la modernisation des conditions d'emploi, ainsi qu'une rémunération et des avantages sociaux compétitifs. Ils ont ajouté qu'ils sont actuellement en pourparlers dans le cadre du cycle de négociations collectives de 2021. Pour ceux qui ont déposé des avis de négociation en 2021, le SCT a commencé les discussions financières et a fait les premières offres économiques à ces groupes. Les représentants du SCT ont déclaré qu'ils établissent et demandent un mandat reposant sur quatre critères, à savoir : la comparabilité externe, la relativité interne entre les différentes classifications, le rendement et la capacité financière. Ils ont précisé que les critères relatifs à la capacité financière font référence à la capacité de payer du gouvernement et des contribuables, mais qu'ils incluent aussi un certain nombre de variables, comme l'inflation et le coût de la vie. En ce qui concerne plus particulièrement les négociations avec l'Alliance de la

Fonction publique du Canada (AFPC), les représentants du SCT nous ont dit que l'Alliance avait déclaré que les négociations étaient dans une impasse, et que le SCT est dans l'attente d'une décision de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral.

À propos des politiques du SCT concernant la vaccination contre la COVID-19 et le télétravail, les représentants du Secrétariat nous ont informés qu'au 30 mai 2022, il y avait 2 108 employés mis en congé administratif sans solde, et 1 899 employés ayant fait l'objet de mesures d'adaptation. Concernant le plan de retour sur les lieux de travail, les représentants du SCT ont indiqué que les sous-ministres peuvent maintenant faire revenir leurs employés en fonction de leur mandat ainsi que des exigences et des évaluations opérationnelles, tout en respectant les directives les plus récentes en matière de santé et de sécurité. Les administrateurs généraux mettent maintenant à l'essai divers modèles selon le mandat de leur ministère et leurs besoins.

Même si notre comité reconnaît les efforts que fait le gouvernement pour divulguer de l'information au sujet des prévisions budgétaires et des dépenses, il croit que le gouvernement peut mieux faire pour l'information concernant d'autres documents, comme les Comptes publics du Canada et les budgets. De plus, comme nous entrons dans la phase postpandémique, nous demandons instamment au gouvernement de tenir compte de la concurrence sur le marché du travail et du climat inflationniste dans la négociation des conventions collectives et le recrutement des talents, tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

2. **Services aux Autochtones Canada (SAC**) demande des crédits votés supplémentaires de 2 218 525 823 $, dont 2 119 227 290 $ pour les coûts liés à l'indemnisation et aux réformes des programmes des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan, ainsi que 99 298 533 $ pour remédier aux séquelles laissées par les pensionnats.

Les représentants de SAC ont expliqué que ces 2,1 milliards de dollars en crédits votés supplémentaires demandés correspondent au troisième cycle du même poste, dont le premier cycle de 1,2 milliard de dollars et le deuxième cycle de 20 milliards de dollars étaient respectivement dans le *Budget supplémentaire (C) 2021-2022* et le *Budget principal des dépenses 2022-2023*. Ces demandes de financement sont anticipées et ajustées au fur et à mesure de l'évolution des négociations avec les partenaires autochtones. Les représentants de SAC ont ajouté qu'une partie du financement servira à lancer la réforme du programme du principe de Jordan, et que le reste sera placé dans une fiducie administrée par un tiers une fois les négociations avec les partenaires autochtones terminées. Ils ont déclaré que ce mode de gestion des fonds a été décidé durant le processus de négociation, car le mandat du Ministère ne prévoit pas d'outils pour gérer l'admissibilité d'un tel fonds. Cette approche permet aux institutions autochtones de gérer l'admissibilité et d'effectuer des paiements pour leur communauté et des particuliers. Les détails seront divulgués une fois les négociations terminées.

Les représentants de SAC ont parlé également de la réforme du programme du principe de Jordan. Ils ont dit que dans le cadre de leur plan de réforme à long terme, ils travaillent actuellement avec des partenaires autochtones pour améliorer l'efficacité du traitement et de l'approbation des demandes de produits et de services ainsi que du remboursement des coûts. Ils ont indiqué qu'en plus de travailler avec l'Assemblée des Premières Nations, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et d'autres partenaires provinciaux et territoriaux, ils ont créé le Comité de surveillance du principe de Jordan, qui est composé de représentants de collectivités des Premières Nations et d'organisations provinciales et territoriales. Ce comité examinera les problèmes, les défis et les préoccupations et proposera

des réformes du programme pour mieux répondre aux besoins des enfants autochtones qui ont présenté des demandes.

SAC a fourni plus de renseignements sur le programme du principe de Jordan dans sa réponse écrite. À propos des dépenses du programme, le Ministère a indiqué que, en moyenne, de 89 à 90 % du financement du programme sont consacrés directement aux demandes de particuliers et de groupes; que de 7,2 à 7,9 % vont à la coordination des services; et que de 2,7 à 3 % sont destinés à l'administration du programme. En ce qui a trait à la réforme actuelle du programme, le Ministère a dit que sa nouvelle approche axée sur l'essentiel, qui a obtenu l'aval des partenaires autochtones, lesquels ont d'ailleurs participé à son élaboration, affiche un taux d'approbation des demandes de plus de 95 %. Le Ministère affirme également faire des progrès dans le traitement des paiements : à l'exercice 2021-2022, il aurait traité 80,8 % des factures dans un délai de 15 jours, et ce, même si le nombre total de factures payées a augmenté de 38 %. Enfin, SAC a expliqué en détail la nouvelle procédure d'appel qu'il a adoptée relativement au principe de Jordan. Les décisions seront dorénavant rendues par un groupe d'experts externes qui ne font pas partie du gouvernement.

Dans une autre réponse écrite envoyée par le SCT à notre comité à titre de suivi, le SCT a décrit en détail les fonctions qu'il remplit concernant les indicateurs de rendement des ministères. Il a déclaré que le Conseil du Trésor peut imposer des conditions aux ministères et les obliger à prendre diverses mesures correctives, comme de déterminer des indicateurs de rendement valides et appropriés, lorsque les résultats attendus ne sont pas clairs ou lorsque des lacunes sont observées dans la qualité des indicateurs mentionnés dans les présentations au Conseil du Trésor. Dans ce cas, le SCT travaille avec le ministère concerné pour que les conditions soient remplies dans le délai fixé. En ce qui concerne plus précisément SAC, le SCT a noté que, comme l'explique SAC dans son *Plan ministériel 2022-2023*, le Ministère travaille avec des partenaires autochtones afin d'élaborer conjointement des indicateurs et des cibles relatifs aux programmes et aux services qu'il fournit. L'établissement de nouvelles cibles et de nouvelles bases de référence est nécessaire pour la réforme des programmes, et fait l'objet de négociations confidentielles avec les partenaires. Les travaux ont été retardés en raison de la COVID-19, et le Ministère prévoit d'établir des cibles pour un plus grand nombre de programmes d'ici mars 2023.

Sur la question des indicateurs de rendement, le DPB nous a dit que, idéalement, les ministres et les ministères utiliseraient les indicateurs pour examiner le montant et la répartition du financement et pour déterminer l'efficacité des programmes. Dans la réalité, toutefois, les indicateurs sont surtout fondés sur les besoins des ministères et les décisions stratégiques, et ne sont pas des facteurs déterminants lorsqu'il s'agit de décider à qui et comment attribuer du financement supplémentaire. Le DPB a noté que, dans un rapport récent sur SAC et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, il a constaté que les indicateurs de rendement sont modifiés et ajustés régulièrement pour diverses raisons.

Le comité est conscient de l'importance de la réconciliation et des relations de nation à nation pour les Canadiens, les peuples autochtones et le Canada lui-même. En outre, nous reconnaissons les progrès réalisés à cet égard et l'engagement continu du gouvernement à s'améliorer. Le comité est cependant de plus en plus préoccupé par l'absence d'indicateurs de rendement et de repères de progression clairs et vérifiables sur la question de la réconciliation, compte tenu des montants importants alloués à SAC.

3. L'**Agence de la santé publique du Canada (ASPC)** demande 1 523 836 518 $ en crédits votés supplémentaires, dont 1 406 900 000 $ pour l'approvisionnement en produits thérapeutiques

supplémentaires et 9 619 156 $ pour le programme pancanadien de soutien aux victimes d'une vaccination.

Les représentants de l'ASPC ont déclaré que la majeure partie du financement demandé est reportée de l'exercice précédent, y compris les fonds pour l'approvisionnement en produits thérapeutiques supplémentaires. Ils ont ajouté que les fonds avaient été alloués au cours du dernier exercice afin de permettre à l'ASPC de conclure des contrats avec des entreprises. Ces fonds ont ensuite été reportés au présent exercice pour correspondre au calendrier des paiements. Les représentants de l'ASPC ont expliqué qu'en date du 19 mai 2022, l'Agence avait dépensé 766 millions de dollars pour l'achat de produits thérapeutiques, auxquels s'ajoutent 1,9 milliard de dollars en contrats; le budget total sur plusieurs années s'élève à 3 milliards de dollars. Les représentants de l'ASPC ont précisé que les produits thérapeutiques comprennent les produits de plusieurs sociétés – dont Pfizer et Merck – et qu'ils sont principalement de deux types : il y a ceux destinés aux patients hospitalisés et ceux destinés aux patients externes atteints d'une forme légère à modérée de la COVID-19, comme le Paxlovid.

À propos du Programme pancanadien de soutien aux victimes d'une vaccination, les représentants de l'ASPC ont expliqué qu'il est géré par un administrateur tiers, RCGT Consulting, avec un financement de l'Agence. Ils s'occupent du règlement des réclamations ainsi que du processus pour administrer les demandes présentées. Ce programme s'applique à l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception du Québec, qui a son propre programme d'indemnisation des victimes d'une vaccination. Les représentants de l'ASPC ont déclaré que selon les dernières données datant de décembre 2021, sur les quelque 400 demandes reçues, 323 ont été jugées admissibles et sont maintenant dans le processus d'examen médical.

Même si nous saluons les efforts déployés pour s'approvisionner en produits thérapeutiques contre la COVID-19, nous invitons le gouvernement à améliorer sa divulgation proactive de l'information, notamment sur l'utilisation prévue des fonds demandés, les mécanismes comptables et ce qui les justifie.

4. **Sécurité publique Canada (SPC)** demande des crédits votés supplémentaires de 823 638 161 $ aux fins du programme de contributions pour les Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC).

Les représentants de SPC ont expliqué que les AAFCC sont un programme de contributions créé en 1970 et grâce auquel le gouvernement fédéral vient en aide aux provinces et aux territoires en cas de catastrophes naturelles de grande envergure. Lorsque les coûts admissibles d'intervention et de rétablissement prévus dépassent un certain seuil, qui est basé sur la population, la province ou le territoire touché peut faire une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme. Le gouverneur en conseil peut alors, sur recommandation du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, approuver un décret autorisant le ministre à fournir une aide financière à la province ou au territoire concerné. La province ou le territoire a alors jusqu'à cinq ans pour demander le paiement final. Des paiements anticipés ou provisoires peuvent être effectués, au besoin. Les demandes de remboursement sont traitées après la réception des informations sur les dépenses de la province ou du territoire et un examen par des vérificateurs fédéraux.

Les représentants de SPC ont fait remarquer que les 823,6 millions de dollars demandés pour les AAFCC s'ajouteront aux 100 millions de dollars figurant déjà dans le *Budget principal des dépenses 2022–2023*. Ces nouveaux fonds serviront à couvrir les passifs existants découlant de

catastrophes naturelles passées, notamment un paiement au Québec pour les inondations du printemps 2019, un paiement provisoire au Manitoba pour la tempête d'octobre 2019 et un paiement final à la Saskatchewan pour les feux de forêt de 2017. Une partie de ce financement servira également à faire un paiement anticipé pour les catastrophes qui ont frappé récemment la Colombie-Britannique.

En ce qui concerne la gestion des AAFCC, les représentants de SPC ont expliqué au comité que le Ministère effectue des exercices comptables au printemps et à l'automne de chaque année financière pour réévaluer les besoins des provinces et des territoires. Durant ces exercices, le Ministère peut se rendre compte que les demandes d'aide déposées dépassent les estimations initiales. En pareil cas, le Ministère peut avoir besoin de demander des fonds supplémentaires par l'entremise du budget supplémentaire des dépenses. Les représentants de SPC ont ajouté que, dernièrement, des provinces et des territoires ont pris plus de temps pour fournir l'information requise en vertu du programme, car ils ont dû prendre des ressources de certains secteurs pour répondre à la pandémie de COVID-19. De plus, des événements comme des élections ou de nouvelles catastrophes ou urgences peuvent avoir une incidence sur le temps dont peut avoir besoin une province ou un territoire pour transmettre l'information requise concernant les demandes.

Les représentants de SPC ont indiqué que le Ministère avait lancé un examen des AAFCC, et que le ministre avait mis sur pied un comité consultatif pour faire l'examen et formuler des recommandations concernant le programme. Ils ont précisé que le comité consultatif envisageait de modifier les modalités du programme et les types de catastrophes qu'il couvre. Le comité consultatif a également mené des consultations, notamment auprès des collectivités autochtones. Le comité consultatif présentera ses recommandations à l'automne 2022.

Par ailleurs, les représentants de SPC ont déclaré qu'il existe plusieurs initiatives visant à minimiser ou à atténuer le risque de nouvelles catastrophes, comme la Stratégie nationale d'adaptation, qui est en cours d'élaboration, et le Profil de risque national. Ils ont ajouté que les infrastructures sont parmi les éléments pris en compte dans le cadre de ce travail.

Compte tenu de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles au Canada, notre comité attend avec impatience les résultats de l'examen des AAFCC. De plus, nous invitons le gouvernement à consacrer les ressources suffisantes aux mesures d'atténuation et d'adaptation, comme la prochaine Stratégie nationale d'adaptation et les investissements dans des infrastructures résistantes, afin de limiter les coûts humains et financiers des catastrophes naturelles.

5. Le **ministère de la Défense nationale (MDN)** demande 500 millions de dollars destinés à l'aide militaire offerte à l'Ukraine, comme l'annonçait le budget de 2022.

Les représentants du MDN ont informé le comité que depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Ministère s'est engagé à donner pour près de 50 millions de dollars en matériel excédentaire et en service à l'Ukraine, notamment de l'équipement non létal, comme des gilets pare-balles et des rations alimentaires, ainsi que de l'équipement létal, comme des obusiers et du matériel connexe. Ils ont indiqué que le Ministère a gardé la trace de ces dons et de leurs coûts pour s'assurer de réapprovisionner rapidement ses propres stocks.

En outre, les représentants du MDN ont déclaré que le Ministère s'est engagé à fournir à ce pays du matériel d'une valeur de 214 millions de dollars, comme des produits d'imagerie satellitaire, des caméras pour drones et des véhicules blindés. Ils ont également expliqué que

les besoins et les demandes ont été communiqués par plusieurs canaux, notamment au ministre de la Défense par l'intermédiaire de son homologue ukrainien, et par le biais des demandes de dons multilatérales.

À propos des dépenses en capital prévues au titre de la politique de défense Protection, Sécurité, Engagement, les représentants du MDN ont indiqué que le Ministère assure le suivi des résultats et les publie depuis le lancement de la politique, en 2016-2017, et que, tel que cela a été annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2020, le Ministère a établi de nouvelles bases de référence pour son calendrier et ses estimations de coûts. Les représentants du MDN ont ajouté qu'une nouvelle version du Plan d'investissement de la Défense, dont la dernière publication remonte à 2019, paraîtra à l'automne 2022.

6. L'**Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA)**, qui contrôle les voyageurs et les bagages dans 89 aéroports du Canada, demande 329,7 millions de dollars destinés aux « besoins opérationnels critiques ».

Les représentants de l'ACSTA ont déclaré que l'organisation reçoit chaque année environ 568 millions de dollars en financement de base dans le cadre du budget principal des dépenses, mais que ce montant est insuffisant depuis à peu près 2014. C'est la raison pour laquelle l'organisation a demandé un financement supplémentaire par l'entreprise du Budget supplémentaire des dépenses (A).

Les représentants de l'ACSTA ont indiqué que les retards récents concernant les contrôles de sécurité dans les principaux aéroports du Canada ne sont pas dus à un manque de financement, mais plutôt à un manque d'agents de contrôle combiné à l'augmentation rapide du nombre de voyageurs. Ils ont expliqué qu'avant la pandémie, il y avait 7 400 agents de contrôle, que beaucoup ont été mis à pied pendant la pandémie, mais que depuis le printemps dernier, 1 250 agents avaient repris le travail, sur les 1 750 qui pourraient revenir. Ils ont ajouté que l'ACSTA compte maintenant 6 800 agents et que le recrutement est en cours pour combler le manque de personnel, avec un objectif de 1 000 nouveaux agents cette année. Ils ont précisé que plus de 400 agents de contrôle sont actuellement en formation. Le financement demandé permettrait de soutenir les efforts de dotation de l'ACSTA.

Les représentants de l'ACSTA ont dit au comité que le financement alloué à l'ACSTA est conforme à « l'objectif des 85-15 », selon lequel, en moyenne, sur une base annuelle, 85 % des passagers attendent moins de 15 minutes avant d'être contrôlés aux aéroports de classe 1, soit les aéroports qui enregistrent un volume annuel de passagers de plus de 1 million de personnes ou qui comportent un niveau de risque ou de danger élevé. Bien que les représentants de l'ACSTA aient reconnu que cet objectif n'a pas été atteint dans certains aéroports, dernièrement, en raison des difficultés évoquées plus haut, l'organisation a l'intention de l'atteindre au cours de l'été 2022. Les représentants de l'ACSTA ont fait remarquer que les temps d'attente ont déjà commencé à diminuer et que pendant la dernière semaine de mai, 88 % des voyageurs ont attendu 15 minutes ou moins dans les aéroports de classe 1.

À propos des mesures liées à la COVID-19, les représentants de l'ACSTA ont indiqué qu'un certain nombre de mesures ont été prises pendant la pandémie et qu'elles ont eu des répercussions sur les contrôles, mais à une époque où il y avait moins de voyageurs. Ils ont ajouté que ces mesures ont été ajustées en fonction de l'évolution de la pandémie, et qu'avec l'augmentation prévue du nombre de passagers, elles seraient révisées pour améliorer l'efficacité sans compromettre la santé et la sécurité des travailleurs et des passagers.

Les récents retards subis par les passagers dans les principaux aéroports du Canada sont inacceptables. Compte tenu de l'augmentation du nombre de passagers prévue au cours de l'été, nous exhortons le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer leur transit efficace dans les aéroports canadiens.

TÉMOINS

Le 7 juin 2022

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

- Nancy Fitchett, vice-présidente, Affaires organisationnelles et chef des services financiers;
- Kelsey MacTavish, directrice principale, Opérations.

Agence de la santé publique du Canada

- Joel Denis, vice-président par intérim, Direction générale de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses;
- Martin Joyal, directeur général, Politiques stratégiques, planification et coordination, Groupe de travail sur le déploiement de la vaccination contre la COVID-19;
- Martin Krumins, vice-président et dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant principal des finances et services intégrés de gestion.

Bureau du directeur parlementaire du budget

- Yves Giroux, directeur parlementaire du budget;
- Kaitlyn Vanderwees, analyste.

Ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes

- Lieutenante-générale Frances Allen, vice-chef d'état-major de la Défense;
- Cheri Crosby, sous-ministre adjointe (Finances) et dirigeante principale des finances;
- Troy Crosby, sous-ministre adjoint (Matériel).

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

- Annie Boudreau, secrétaire adjointe, Secteur de la gestion des dépenses;
- Karen Cahill, secrétaire adjointe et dirigeante principale des finances,
- Marie-Chantal Girard, sous-ministre adjointe principale, Relations avec les employés et rémunération globale;
- Rod Greenough, directeur exécutif, Stratégies et prévisions des dépenses;
- Monia Lahaie, contrôleure générale adjointe, Secteur de la gestion financière, Bureau du contrôleur général;
- Samantha Tattersall, contrôleure générale adjointe, Secteur des services acquis et des actifs, Bureau du contrôleur général;
- Paul Wagner, sous-ministre adjoint, Stratégie et transformation, Bureau du dirigeant principal de l'information.

Sécurité publique Canada

Mauricette Howlett, directrice générale, Programmes, Secteur de la gestion des urgences et des programmes

Services aux Autochtones Canada

- Kelley Blanchette, sous-ministre adjointe, Terres et développement économique;
- Keith Conn, sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits;
- Paula Hadden-Jokiel, sous-ministre adjointe déléguée, Opérations régionales;
- Catherine Lappe, sous-ministre adjointe, Secteur de la réforme des services aux enfants et aux familles;
- David Peckham, sous-ministre adjoint, Secteur des programmes et partenariats en matière d’éducation et de développement social;
- Philippe Thompson, dirigeant principal des finances, des résultats et de l'exécution.